

VIA IBERICA (Espagne)

Édition 4 - 24-30 Octobre 2021

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1/ ORGANISATION

La VIA IBERICA est organisée par CIRCUMBICI créée par Gilles Alberty

2/ L'ÉPREUVE

La VIA IBERICA est une course pédestre itinérante par étapes se déroulant en Espagne (Aragon et Catalogne) sur la grande majorité du parcours (15 premiers kilomètres en France).

7 Étapes à couvrir en 7 jours, pour un kilométrage de total de 450 km. Départ de Urdos (France-64) le dimanche 24 octobre 2021, arrivée à Riumar (Espagne-Catalogne) le samedi 30 octobre 2021.

La Via Iberica est une course à pied, mais n'est pas une compétition officielle au sens donné à ce terme par la FFA et n'apparaît pas les calendriers des commissions de courses hors stade. Les coureurs participent en connaissance de cause et sous leur propre responsabilité et sont informés qu'ils évoluent sur des routes ouvertes à la circulation.

3/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, les coureurs devront être majeurs et justifier de performances liées à la course d'ultra-fond, l'organisation choisira au cas par cas.

La course est limitée à 32 participants et 8 accompagnateurs officiels.

Le droit d'inscription pour **les participants** est fixé à **650 €** et **accompagnateurs officiels** à **550 €**.

Une **pré-inscription de 100 €** est demandée pour officialiser votre engagement. En cas de désengagement après le 15 juin 2021, cette somme ne sera plus remboursée.

La totalité de la somme devra être versée avant le 15 août 2021.

Une somme de 200 € sera retenue pour tout désistement annoncé après le 30 septembre 2021 à minuit.

Il est proposé un forfait sans hébergement, voir les tarifs sur le bulletin d'inscription

Règlement par **chèque à l'ordre de CIRCUMBICI** ou par **virement**.

4/ CONTRÔLE DÉPART

Les participants inscrits devront se présenter à Urdos, village de départ de la première étape le samedi 23 octobre avant 17h00. Hébergement inclus dans le forfait "tout compris" dès le vendredi.

5/ DEROULEMENT DES ÉTAPES- TEMPS LIMITES

Le départ de la première étape sera donné à 9h00, la deuxième étape à 8h30. Les 5 autres départs d'étapes seront donnés à 6h00, 6h30 et 7h00 selon les vitesses moyennes effectuées sur les 2 premières étapes et/ou selon l'état de forme du participant (décision prise par l'organisation).

Pour chaque étape, **la ligne d'arrivée restera ouverte jusqu'à un horaire calculé sur une moyenne de 5,8 km/h**. L'organisation se donne le droit de modifier cette moyenne sur l'étape 3 (Fiscal-Alquezar) et l'étape 5 (Sarinena-Caspe).

Journée "sans" : Le coureur aura la possibilité de rester dans la course malgré une (et une seule) journée "sans", c'est à dire une journée avec une moyenne sur son étape inférieure à 5,8 km/h. Attention à cette allure, les ravitaillements ne seront peut être plus à leur emplacement, ce sera au coureur de gérer cette problématique.

6.1/ VÉHICULES SUIVEURS

Par mesure de sécurité, les véhicules d'assistance ne suivront pas les coureurs en continu mais seront autorisés à les ravitailler uniquement de point en point.

Les coureurs ne sont pas autorisés à être ravitaillés par un véhicule en mouvement. Dans le même souci de sécurité, les suiveurs à vélo ne sont pas autorisés parmi les coureurs. L'organisation se réserve le droit d'accorder ponctuellement des dérogations à cette règle.

6.2/ CODE DE LA ROUTE

La circulation restant ouverte sur la totalité du parcours, coureurs et chauffeurs devront respecter le code de la route.

Pour leur sécurité, les coureurs évolueront de préférence sur le côté gauche de la route, face à la circulation, à moins que les conditions soient plus favorables sur le côté droit (piste cyclable, bas-côté mieux adapté, virage serré à gauche).

En cas de comportements dangereux répétés d'un coureur ou de son assistance, des avertissements pourront être émis qui pourront mener à l'exclusion de la course.

6.3/ TENUES DE COURSE

Les coureurs prennent soins de porter des vêtements clairs afin d'être toujours visibles.

De la 3e à la 7e étape, du départ au Ravitaillement 1, Le port du gilet de sécurité, de la lampe frontale et d'une lumière clignotante rouge (dans le dos) est obligatoire. Cette tenue sera également imposée pour la traversée du tunnel de Petralba (2,6km) sur la 2ème étape.

7/ RAVITAILLEMENTS

Sur chaque étape, des postes de ravitaillements (boissons, fruits et légumes frais, alimentation solide sucrée et salée) seront positionnées aux points kilométriques 15 et 30(environ), puis tous les 10 km (environ) jusqu'à l'arrivée.

Les véhicules suiveurs personnels ne seront autorisés à ravitailler leurs coureurs que de point de ravitaillement en point de ravitaillement. Interdiction de ravitailler un coureur depuis un véhicule en mouvement.

8/ ROAD BOOK

Le parcours est reconnu et mesuré.

Le road book complet sera remis aux coureurs et aux accompagnateurs;

Sur certains tronçons, les véhicules ne pourront pas prendre le même itinéraire. Il sera remis à chaque conducteur, un document indiquant les particularités et interdictions de circuler sur l'itinéraire des coureurs sera remis à chaque conducteur.

9/ ERREUR DE PARCOURS

Les coureurs ne sont pas autorisés à monter dans un véhicule quel qu'il soit, même à l'arrêt entre le départ et l'arrivée des étapes. En cas d'erreur de parcours, le coureur égaré devra rejoindre le parcours par ses propres moyens.

Seuls les véhicules de l'organisation sont habilités à transporter un coureur égaré pour le ramener sur le parcours.

10/ CLASSEMENTS

La VIA IBERICA ne donnera pas lieu à la publication de classements officiels.

11/ COMPORTEMENTS INDIGNES-RÉCLAMATIONS

Le coureur et son (ou ses) éventuel(s) accompagnateur(s) forment une équipe. Tout comportement indigne ou hors règlement d'un membre d'une équipe, coureur ou accompagnateur, sera crédité au coureur. A ce titre, chaque coureur est responsable du comportement de ses éventuels suiveurs.

12/ BRIEFINGS

Un briefing sera tenu quotidiennement avant chaque départ d'étape et sera assuré en français, en espagnol et en anglais.

13/ HEBERGEMENT : forfait "tout compris".

Détails des 8 nuitées incluses dans le forfait d'inscription

- Hôtel (3 nuits) : Urdos, Fiscal, Caspe
- Gymnase (2 nuits) : Jaca, El Pinell de Brai
- Dortoir (1 nuit) : Sarinena
- Auberge (1 nuit) : Alquezar
- Appart'hôtel (1 nuit) : Riumar

Que cela soit en Auberge, Hôtel, Appart'hôtel ou Dortoir, les coureurs et accompagnateurs devront partager les chambres. Exemple : une chambre de 2 lits sera utilisée par 2 coureurs ou accompagnateurs. Certaines chambres peuvent accueillir jusqu'à 4 personnes. La répartition se fera au mieux. Si vous avez un desiderata sur une formation de chambre, il faudra informer l'organisation le plus tôt possible.

Les douches dans les gymnases sont à l'usage prioritaire :

- 1/des coureurs toujours en course
- 2/des accompagnateurs officiels
- 3/des bénévoles.

14/ REPAS

8 repas du soir sont inclus dans le forfait

- Premier repas le samedi 23 octobre au soir à Urdos.
- Dernier repas le samedi 30 octobre au soir à Riumar.

Des repas végétariens seront assurés sur certaines étapes ; Pour les végétariens, le notifier sur votre bulletin d'inscription. Pas de repas végan.

8 petits déjeuners sont inclus dans le forfait (du dimanche 24 octobre au dimanche 31 octobre).

Il sera proposé sur le ravitaillement d'arrivée à chaque coureur et accompagnateur officiel des salades consistantes préparées par l'organisation.

La VIA IBERICA est une zone non-fumeur et les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les lieux d'hébergements.

15/ ASSURANCES-RESPONSABILITE

En s'inscrivant, les coureurs acceptent le présent règlement, le signent et le portent à la connaissance de leurs accompagnateurs. Coureurs et accompagnateurs participent en connaissance de cause et sous leur propre responsabilité, sachant que ni eux-mêmes, ni aucun de leurs ayants-droits ne pourront engager de recours, pour quelque raison que ce soit, contre les organisateurs, personnes physiques ou morales.

Il revient à chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve ainsi que de choisir de se soumettre, ou pas, à un examen médical avant le départ.

16/ INSCRIPTIONS

Les pré- inscriptions sont ouvertes à partir du 15 novembre 2020. Voir les tarifs et conditions à l'article 3.

En m'inscrivant à la VIA IBERICA 2021, j'accepte le présent règlement.

_____ (NOM et Prénom)

signature :